



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi le 5 mars, 2018 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Joanne Mayer, Lucie Cousineau, Maureen Rice et les conseillers Roch Courville, Ghyslain Robert et Luc Thivierge

Étant également présente : la secrétaire-trésorière adjointe, Hélène Desjardins
Étant absente la directrice générale/secrétaire-trésorière, Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par madame la mairesse, Carole Robert.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

#158-06-2018

2.1) AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

(pour ne pas débalancer les numéro de résolution nous avons opter de continuer avec les résolutions présentement en cours)

CONSIDÉRANT QUE le code municipal, article 154, permet que toute séance puisse être ajournée par le conseil à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent, sans qu'il soit nécessaire de donner avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposée par Joanne Mayer,

D'AJOURNER la présente séance pour quelques instants. Le point 7.5.3 sera donc lu à cet instant. Il est 19 h 30.

ADPOTÉE À L'UNANIMITÉ

#092-03-2018

7.5.3) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 5933024

CONSIDÉRANT QU'une demande pour dérogation mineure déposé par le propriétaire du 43, chemin River désignation cadastral 5933024, a reçu l'approbation du comité d'urbanisme lors de leur réunion du 12 février 2018;

CONSIDÉRANT que la demande précise que la résidence sera située à 3.76 mètres de la ligne arrière contrairement au règlement #02-93 exigeant une marge de 5 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié au moins 15 jours avant la tenue du conseil en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve la dérogation mineure pour la propriété située au 43, chemin River.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#159-06-2018

2.2) REPRISE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire reprendre la séance ajournée du 5 mars 2018 ;



EN CONSÉQUENCE, il est

Proposée par Joanne Mayer,

DE ROUVRIR la séance ordinaire du Conseil du 5 mars 2018. Il est 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) AFFAIRES DÉCOULANTS

4) ORDRE DU JOUR

#072-03-2018

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#073-03-2018

5) PROCÈS-VERBAUX

IL EST RÉSOLU QUE les procès-verbaux francophones des réunions du 5 et 26 février 2018 soient adoptées tel que présenté.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#074-03-2018

6) FACTURES À PAYER

IL EST RÉSOLU QUE la liste 03-2018 des déboursés pour la période du 6 au 28 février totalisant 135 306.48\$, les factures 142448, 142449 et 142450 de Dufresne, Hébert Comeau au montant de 3 867.02\$ seront retirés et remis à la prochaine réunion, soit adoptée;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1 au 28 février 2018 totalisant un montant de 24 447.43\$ soit adoptés;

QUE la secrétaire-trésorière adjointe est autorisé à effectuer les allocations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ABSTENU le conseiller Ghyslain Robert (cause facture de Ronald O'Connor Construction)

ADOPTÉE

CERTIFICAT

Je soussigné secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #074-03-2018, comme que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Secrétaire-trésorière adjointe

7) RAPPORT DUE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Carole Robert donne son rapport.

7.1) ADMINISTRATION

7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

La conseillère, madame Joanne Mayer présente son rapport.

#075-03-2018

7.1.2) PARTICIPATION À UNE ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE



IL EST RÉSOLU QUE le conseil démontre son intérêt à l'élaboration d'une étude concernant les échanges de services municipaux afin de réduire les coûts;

ET QUE cette étude soit faite pour les municipalités suivantes soit : Denholm, Kazabazua, Lac Sainte-Marie et Low;

ET QUE le conseil demande une rencontre avec les membres de conseil des municipalités participantes afin d'approfondir de quels services municipaux pourraient être considéré dans ces échanges municipaux et aussi de voir à la vision de chaque municipalité avant de s'engager monétairement.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#076-03-2018

7.1.3) OFFRE PUBLICITAIRE

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Low accepte l'offre publicitaire «Clé en main» offert par CHGA au montant de 1 550\$ plus taxes;

ET QUE le conseil de la municipalité de Low autorise les annonces publicitaires avant que ceux-ci soient mis en ondes.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#077-03-2018

7.1.4) CRÉATION D'UN COMITÉ D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les conditions actuelles de la municipalité de Low il serait préférable de créer un comité afin de procéder à l'embauche d'un Directeur de voirie et Inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil crée ce comité d'embauche ou nous retrouverons au moins un membre de notre conseil, un Directeur général et un fonctionnaire de la municipalité.

ET QUE ce comité soit créé avec une discussion des membres du conseil de la municipalité de Low.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.5) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Joanne Mayer que le règlement No 05-2016 portant sur les normes applicables aux membres du conseil de la municipalité de Low - «Code d'éthique et de déontologie en matière municipale. Le règlement modifié sera déposé à une séance ultérieure du conseil.

#078-03-2018

7.1.6) ADOPTION DU RÈGLEMENT #01-2018

IL EST RÉSOLU QUE le règlement #01-2018, règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires soit par la présente adoptée tel que présenté et que les membres reconnaissent avoir reçu ledit règlement au moins 48 heures avant son adoption ainsi qu'en avoir fait la lecture.

La Mairesse désire souligner qu'elle n'est pas confortable avec l'adoption de ce



règlement car il n'a pas été révisé par un Directeur général, comme mentionné par le Conseiller Ghyslain Robert nous pourrions demander à notre aviseur légal de le regarder et nous s'assurer que le tout soit conforme.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE

Vote demandé :

Pour Joanne Mayer, Maureen Rice, Luc Thivierge et Ghyslain Robert

Contre Roch Courville

Lucie Cousineau s'abstient (car elle n'a pas eu le temps de le lire et pas assez d'informations)

#079-03-2018

7.1.7) ADOPTION DU RÈGLEMENT #02-2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il est souhaitable que ses membres puissent exercer, les pouvoirs et fonctions qui lui sont réservés dans le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces pouvoirs et fonctions ont été déléguée à la Directrice générale en vertu du règlement #002-2014 concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'abrogation du règlement #002-2014 pour les réapproprier;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement #02-2018, règlement concernant l'abrogation du règlement #02-2014 portant sur l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire trésorier soit par la présente adoptée tel que présenté et que les membres reconnaissent avoir reçu ledit règlement au moins 48 heures avant son adoption ainsi qu'en avoir fait la lecture.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#080-03-2018

7.1.8) DEMANDE AU GROUPE DL

IL EST RÉSOLU QU'une demande soit faite auprès du Groupe DL afin d'analyser et vérifier les ordinateurs.

ET QUE ces vérifications fassent partie d'une procédure standard.

PROPOSÉ PAR la conseillère Luc Thivierge

APPUYÉ PAR la conseillère Ghyslain Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#081-03-2018

7.1.9) PARTICIPATION AU PROGRAMME PMVI (programme de mise en valeur intégrée) OFFERT PAR HYDRO QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de Nom du Projet sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 113 000\$ et que les organismes admissibles de la MRC-Vallée-de-la-Gatineau se sont entendus pour la partager comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue 2018, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Low adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le directeur général ou la Mairesse à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

PROPOSÉ PAR la conseillère Roch Courville
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#082-03-2018

7.1.10) CRÉATION D'UN COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DU PLAN PMVI

CONSIDÉRANT l'amplitude du programme PMVI;

CONSIDÉRANT la charge de travail à l'élaboration du plan PMVI;

CONSIDÉRANT qu'il serait bénéfique pour la municipalité de se doter d'un comité conçu pour l'élaboration du plan PMVI;

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Low approuve la création d'un tel comité.

PROPOSÉ PAR la conseillère Ghyslaine Robert
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#083-03-2018

7.1.11 MANDAT À ÉRIC SAUMURE CONCERNANT LE DOSSIER TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low doit compléter une demande dans le cadre du programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec), afin de recevoir une partie du montant qui lui est alloué pour la réfection de ces chemins ;

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au bureau municipal et l'urgence de finaliser ce dossier;

IL EST RÉSOLU que le conseil mandate M. Éric Saumure du service de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin qu'il puisse poursuivre dans l'élaboration de ce dossier et qu'il puisse compléter et acheminer les informations auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ET QUE le montant ne s'élève pas plus de 1000\$ approximativement.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#084-03-2018

7.1.12) CRÉATION D'UN COMITÉ POUR EMBAUCHE DGI

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Low crée un comité pour la sélection et embauche d'un Directeur général par intérim.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice



APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2) VOIRIE

7.2.1) RAPPORT DU COMTÉ DE LA VOIRIE

Le conseiller, monsieur Luc Thivierge, présente son rapport.

#085-03-2018

7.2.2) IDENTIFICATION DES CHEMINS DE DÉTOURS PROPOSÉ PAR LA MTQ

CONSIDÉRANT QUE la MTQ a fait parvenir à la municipalité de Low un protocole opérationnel lors de la mise en place d'un chemin de détour sur le réseau municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces détours affecteront l'entretien de ces chemins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte ce protocole mais que l'on fasse mention que la municipalité de Low interdit l'accès aux camions lourds été comme hiver.

ET QUE mention soit aussi fait que le détour 111 ne peut prendre place tant et aussi longtemps que le chemin Paugan ne soit pas accessible.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#086-03-2018

7.2.3) ÉCLAIRAGE PUBLIC

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Low accepte l'offre de Richard St-Jacques pour l'installation d'un éclairage public à l'intersection du chemin Simon et Fieldville au montant de 500 \$ plus taxes

PROPOSÉ PAR la conseillère Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#087-03-2018

7.2.4) APPEL D'OFFRE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues pour l'acquisition d'une niveleuse n'étaient pas conformes;

IL EST RÉSOLU que le conseil retourne à l'élaboration d'un nouveau devis pour l'appel d'offre pour l'achat d'une niveleuse.

La conseillère Joanne Mayer demande que l'on retourne à la table de travail pour re consulter les soumissions reçues elle propose un délai **PROPOSÉ PAR** conseillère Joanne Mayer **APPUYÉ PAR** la conseillère Maureen Rice
Demande de vote :

Pour le délai : Joanne Mayer, Maureen Rice et Ghyslain Robert

Contre le délai : Roch Courville, Luc Thivierge et Lucie Cousineau

La Mairesse tranche et vote pour le retour à l'appel d'offre d'une niveleuse

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
Vote demandé pour accepter que la Municipalité de Low retourne en appel d'offre
Pour Luc Thivierge, Roch Courville, Lucie Cousineau et Carole Robert
Contre Joanne Mayer, Maureen Rice, Ghyslain Robert
ADOPTÉE

#088-03-2018

7.2.5) ACHAT DE SABLE D'HIVER



Attendu qu'une opinion juridique a été demandée à la séance du 18 décembre 2018 sur l'achat d'abrasif survenu à l'automne 2017 précédant les élections municipales de novembre 2017.

Attendu que le nouveau conseil a appris par hasard en novembre 2017 l'existence de certaines irrégularités sur cet achat. Tel que cet achat a été fait sans résolution du conseil et sans respecter les règles d'invitation tel que prévues à l'article 936 dans le *Code Municipal* pour un achat de plus de 25,000\$, soulignant que le montant dépassent largement les pouvoirs administratifs de tout fonctionnaire municipal.

Attendu que les élus municipaux pourraient être tenue personnellement responsables envers la municipalité de toute perte ou préjudices subi par elle lors d'émission d'un contrat supérieur à 25,000.00\$ en contrevenant à l'*article 936 du Code Municipal* aux règles applicables en matière de demandes de soumissions.

Attendu qu'une faute à l'article 936 pourrait entraîner les élus d'être déclaré inhabile à siéger pour une durée de deux ans selon l'*article 938.4 du Code Municipal*

Attendu que l'opinion légale reçue le 10 janvier 2018 a confirmé que le contrat et l'achat contrevenaient à la loi du Code Municipal TITRE XXI DES TRAVAUX PUBLICS DES MUNICIPALITÉS ET DE L'ADJUDICATION PAR CELLE-CI DE CONTRATS POUR FOURNITURE DE MATÉRIEL ET DE SERVICES- article 936

Attendu que l'opinion légale a, par conséquent, blanchi les élus de tous blâmes dus à leurs méconnaissances des irrégularités du dossier avant l'approbation du paiement.

Attendu que le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation

Attendu que le conseil réalise qu'il y a eu plusieurs opportunités manquées de la part de(s) gestionnaire(s) de la municipalité pour remédier et régulariser la situation avant l'approbation du paiement.

Il est proposé que le fournisseur soit rencontré et que les mesures nécessaires soient entreprises pour rectifier et régulariser la situation. Que les sanctions et mesures administratives nécessaires soient apportées

PROPOSÉ PAR le conseiller Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Luc Thivierge

Roch Courville est contre

ADOPTÉE

7.3) SÉCURITÉ CIVILE

7.3.1) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE

La conseillère, madame Maureen Rice présente son rapport.

7.3.2) CRÉATION D'UN COMITÉ POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE POUR UNE NOUVELLE CASERNE

IL EST RÉSOLU qu'un comité soit créé pour la préparation d'une étude en vue d'une nouvelle construction de caserne;

ET QUE ce comité soit créé de Michel Lemieux, Directeur du service d'incendie, Maureen Rice, Ghyslain Robert, Christopher Brownrigg, Capitaine et Ryan Draper, Lieutenant.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice



APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4) ENVIRONNEMENT

7.4.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ENVIRONNEMENT

Le conseiller, monsieur Roch Courville présente son rapport.

#090-03-2018

7.4.2) MANDAT À ÉRIC SAUMURE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE L'EAU À LA STATION DE POMPAGE FIELDVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Low doit compléter la phase 2 de l'installation d'un système de traitement d'eau potable à la station de pompage Fieldville;

IL EST RÉSOLU que le conseil mandate Éric Saumure afin qu'il puisse obtenir l'autorisation auprès du MDDELCC.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR la conseillère Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#091-03-2018

7.4.3) MODIFICATION RÉSOLUTION #236-11-2006

IL EST RÉSOLU d'apporter une modification à la résolution #236-11-2006 portant sur les charges au dossier de la gestion des cours d'eau;

QUE l'inspecteur municipal en fonction soit en charge de ce dossier et que le nom de la personne ne soit pas donné sur la résolution.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5) URBANISATION

7.5.1) RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISATION

La conseillère, madame Joanne Mayer présente son rapport.

7.5.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Joanne Mayer que le règlement #001-2001 portant sur les dérogations mineures soit modifié. Le règlement modifié sera déposé à une séance ultérieure du conseil.

#092-03-2018

7.5.3) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 5933024

Cet item a été lu et adopté après l'ajournement de la séance à 19h30.

7.6) LOISIRS ET CULTURE

7.6.1) RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET CULTURE

La conseillère, madame Lucie Cousineau présente son rapport.

#093-03-2018

7.6.2) RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'Être et Devenir a un impact sur notre communauté jeunesse;

CONSIDÉRANT QU'Être et Devenir veut bâtir une communauté saine où les jeunes sont soutenus dans tous les aspects de leur vie;

IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Low appui le Projet Être et Devenir 2018-2019.



UN AMENDEMENT EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert **ET APPUYÉ** du conseiller Luc Thivierge que cet item soit reporté à une séance ultérieure, les membres du conseil demande une rencontre avec le groupe Être et Devenir.

VOTÉ À L'UNANIMITÉ par les membres du Conseil

#094-03-2018

9) CLÔTURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer **APPUYÉ PAR** le conseiller Ghyslain Robert
ET RÉSOLU que la réunion soit levée à 21H00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carole Robert, Mairesse

Secrétaire- trésorière adjointe

